



SERVICES CULTURE ÉDITIONS  
RESSOURCES POUR  
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP Nord Pas-de-Calais pour la  
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

**Campagne 2009**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

## SUJET 8

### FICHE CANDIDAT

Chargé(e) de clientèle à l'agence BLACK-JEUDI, rue de la Bourse à Paris, vous recevez un de vos clients Monsieur Lafitte.

M. Lafitte a souscrit en mai 2003 un contrat d'assurance vie sur lequel il a effectué des versements d'un montant de 60 000 euros.

A la signature, M. Lafitte a opté pour un placement en gestion profilé :

Profil équilibré, 50 % des fonds sont placés sur des fonds en euros avec 4 % d'intérêts annuels garantis, 50 % des fonds sont placés sur des supports dépendants de l'évolution de la bourse (SICAV et F.C.P.)

M. Lafitte effectue sur ce contrat des versements libres programmés de 400 € par mois.

Ce placement s'est avéré peu rentable car au 1<sup>er</sup> juin 2009 l'épargne constituée s'élevait à 61 200 euros, soit une plus value de 1 200 euros.

Lors de la prise de rendez-vous, M. Lafitte vous a fait part de son souhait de réorganiser son épargne et de procéder à un rachat sur son contrat.

**DOCUMENT 1** : Généralités sur le contrat d'assurance-vie

**DOCUMENT 2** : La nature des supports et leur gestion

**DOCUMENT 3** : Les modalités de rachat

B.P.

Spécialité : **ASSURANCE**

Code Spécialité :

Durée :  
20' + 20'

Session  
2009

Épreuve : **E32 Communication Professionnelle orale**

N° Sujet : **8**

Coefficient :  
2

Folio  
1 / 5

## DOCUMENT 1

AVEC **MONDASS VIE** FAITES FRUCTIFIER VOTRE ÉPARGNE ET BÉNÉFICIEZ DES CONSEILS DES MEILLEURS PROFESSIONNELS

### Vous épargnez à votre rythme

Pour constituer une épargne à long terme vous pouvez réaliser :

- Des versements libres : vous effectuez des versements d'un montant minimum de 1000 euros quand vous le voulez.
- Des versements programmés : épargnez régulièrement par prélèvements automatiques en choisissant le montant et le rythme de vos versements.

Il vous est possible à tout moment sur simple demande de passer d'un mode de versements à l'autre, vous pouvez également modifier le montant de vos versements ou les interrompre.

### Adaptez votre investissement en cours de contrat

Vos choix ne sont pas figés, vous pouvez changer de support ou de mode de gestion à tout moment par :

- L'arbitrage : modifiez vos choix d'investissement au gré de vos besoins ou des marchés. Nous vous offrons quatre arbitrages gratuits par an.
- Le changement de mode de gestion : changez pour la gestion libre ou pour la gestion profilée quand vous le souhaitez et sans frais supplémentaire.

### Disposez de votre capital en toute liberté

Selon vos besoins vous pouvez :

- Demander une avance et disposer ainsi d'une partie de votre capital tout en évitant la fiscalité applicable dans le cadre d'un rachat.
- Réaliser un rachat partiel qui vous permet de disposer d'une partie de votre capital, sans perdre les avantages du contrat d'assurance vie.
- Réaliser un rachat total qui vous permettra de disposer de la totalité de votre épargne.

Rachat partiel et rachat total ne génèrent aucun prélèvement de notre part mais sont soumis à un prélèvement fiscal.

## **DOCUMENT 2**

### **Extrait des conditions générales : Article 7**

#### **NATURE DES SUPPORTS SÉLECTIONNÉS**

Chaque versement net de frais est affecté conformément à vos instructions sur un ou plusieurs supports qui peuvent être de nature suivante :

##### **1. Le fonds en euros :**

Les sommes versées sont investies dans le fonds Sécuritaire géré par l'Assureur, dont la composition est publiée chaque année dans le compte rendu à l'Assemblée Générale des Actionnaires de l'Assureur, tenu à votre disposition.

##### **2. Les unités de compte :**

Les sommes versées sont investies nettes de frais dans les unités de compte que vous aurez sélectionnées, ou sur lesquelles votre épargne sera investie dans le cadre de la gestion profilée suivant les modalités prévues à l'article 10 de La présente note d'Information valant Conditions Générales.

#### **MODES DE GESTION**

À la souscription ou en cours de vie du contrat, vous pouvez opter pour l'un et / ou pour l'autre des modes de gestion suivants :

##### **1. Gestion Libre :**

Dans le cadre de cette gestion, à la souscription ou en cours de vie du contrat vous pouvez, selon la répartition de votre choix, sélectionner un ou plusieurs supports parmi ceux définis dans la liste des supports disponibles.

##### **2. Gestion Profilée :**

Dans le cadre de cette gestion, vous avez le choix entre trois profils d'investissement correspondant à des niveaux de risque différents et caractérisés par une répartition fixe entre le support en euros et les supports en unités de compte du contrat au moment du versement.

- le Profil prudent : il s'adresse aux souscripteurs recherchant une prise de risque limitée pour leur investissement. Cette répartition est investie pour partie sur le fonds Eurossima, pour partie sur des supports à composante obligataire, par nature moins risquée que le marché des actions.
- Le Profil équilibré : il s'adresse aux souscripteurs recherchant un certain équilibre entre supports sécuritaires et supports présentant un degré de risque plus élevé. Cette répartition permet de profiter à la fois du dynamisme du marché des actions et de la sécurité du marché obligataire.
- le Profil dynamique : il s'adresse aux souscripteurs recherchant la performance avant tout, en acceptant une prise de risque plus importante pour leur investissement. Cette répartition tend à dynamiser au maximum la valeur atteinte sur la répartition en investissant pour l'essentiel sur le marché des actions.

CRDP Nord Pas-de-Calais

## DOCUMENT 3

### **Article 12 des conditions générales Disponibilité du capital garanti : rachats partiels ponctuels ou programmés.**

#### **Les rachats partiels ponctuels**

Le souscripteur peut effectuer des rachats partiels ponctuels, d'un montant minimum de 1 000 € sous réserve que la somme des capitaux garantis exprimés en euros et en unités de compte, nette des avances et des intérêts afférents restant dus à l'assureur, reste supérieure ou égale à 1 000 € après le rachat.

Les rachats sont répartis librement par le souscripteur entre les garanties exprimées en euros et en unités de compte. A défaut d'indication, le montant du rachat sera imputé sur l'ensemble des supports, au prorata de l'épargne investie sur chacun. Les sommes versées sont, le cas échéant, diminuées des impôts, taxes et contributions sociales dus.

Le souscripteur indique sur sa demande de rachat le mode de prélèvement fiscal (prélèvement libératoire forfaitaire ou déclaration des produits dans le revenu imposable) pour lequel il désire opter. A défaut, la déclaration des produits dans le revenu imposable sera retenue.

#### **Le rachat total**

Le souscripteur peut demander à tout moment le rachat total de son contrat MONDASS VIE. La valeur de rachat est constituée de la somme des capitaux garantis exprimés en euros et en unités de compte, nette, le cas échéant, des avances et des intérêts afférents restant dus à l'assureur. Le rachat total est subordonné à la remise à MONDASS Assurances de l'original des conditions particulières, des avenants émis et d'une copie recto-verso de la carte d'identité du souscripteur. Le rachat total met fin au contrat.

#### **Indications générales relatives au régime fiscal en cas de rachat partiel ou total.**

Les modalités d'imposition des plus values dépendent de la durée du contrat au moment de l'opération de rachat.

L'adhérent a le choix entre 2 options fiscales :

- L'intégration des plus values dans ses revenus lors de la déclaration annuelle
- Le prélèvement forfaitaire libératoire (P.L.F.) prélevable sur les plus values constituées. Le P.L.F. est de 35 % sur les contrats souscrits depuis moins de 4 ans et de 15 % pour ceux d'une durée comprise entre 4 et 8 ans, au delà de 8 ans le prélèvement forfaitaire est de 7,5 % avec une exemption fiscale de 4 600 € pour le bénéficiaire ou 9 200 € pour un couple.

Durée du contrat	0 à 4 ans	4 à 8 ans	Au delà de 8 ans
Montant du prélèvement	35 %	15 %	7,5 %